

Une deuxième université de langue française à Montréal

par Henriette MAJOR et Mariette THIBAUT

LA CRÉATION d'une deuxième université de langue française à Montréal fait, depuis plusieurs années déjà, l'objet de nombreuses discussions. On se rappelle le projet présenté par les Jésuites, dès 1960, pour la création de l'Université Sainte-Marie.

La situation a considérablement évolué depuis les sept dernières années et toutes les prévisions qu'on pouvait faire alors, quant aux effectifs étudiants au niveau supérieur, sont largement dépassées.

Dans son deuxième volume publié à la fin de 1964, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement reprend la question de la création d'une deuxième université de langue française à Montréal et recommande « qu'au moins une université à charte limitée de langue française soit *immédiatement créée* * à Montréal par le regroupement des ressources déjà existantes et l'adjonction de nouvelles, dans le cadre d'une corporation de caractère public telle que nous l'avons décrite précédemment ».¹

Par « universités à chartes limitées », la Commission Parent entendait « des institutions universitaires autonomes administrativement et pédagogiquement, dotées du pouvoir de donner tout l'enseignement du premier diplôme universitaire (licence ou grade de « Bachelor ») et de décerner elles-mêmes ce diplôme ».²

Le Comité Rocher

D'autres travaux effectués par la suite, notamment par le « Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal » (Comité Rocher), insistent sur l'urgence de la création de cette nouvelle université. Le Comité Rocher, pour sa part, dans le rapport soumis au ministre de l'Éducation en décembre 1965, recommandait « que la décision de créer une deuxième

université de langue française à Montréal soit prise *dès le début de la prochaine session* * de la Législature, de façon à ce qu'elle ouvre ses portes à l'automne 1967 ou au plus tard à l'automne 1968 ».³

Les dates d'échéance fixées, tant par la Commission Parent que par le Comité Rocher, sont déjà passées et, jusqu'à tout récemment, « ma sœur Anne » ne voyait rien venir...

Il semble cependant qu'un réveil ait eu lieu, ces derniers mois, dans divers secteurs de la population. Le 26 septembre dernier, la Chambre de commerce du district de Montréal organisait, sur cette question, un colloque auquel participait des représentants de divers corps intermédiaires. Au même moment, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) manifestait en faveur de la création immédiate de cette nouvelle université. Enfin, il semble qu'en haut lieu, des décisions aient été prises récemment.

Au cours d'une réunion plénière du Conseil supérieur de l'éducation, le 27 octobre dernier, le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-Jacques Bertrand, annonçait un plan quinquennal d'investissements universitaires, parmi lesquels figurent la création d'une deuxième université de langue française à Montréal et l'établissement de l'Université du Québec. Le ministre précisait, au sujet de la nouvelle université: « nous poserons cette année des jalons en vue de l'établir ».⁴

Urgence de la situation

À la suite de la création, en septembre dernier, de douze collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), dont cinq dans la région métropolitaine, il semble que l'urgence soit plus grande que jamais. La double promotion des premiers finissants

1. COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT, vol. 2, 1964, p. 250, rec. 125.

2. *Ibidem*, p. 212, par. 331.

* *L'italique* est de nous.

3. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, décembre 1965, p. 51, rec. 1.

4. *La Presse*, Montréal, samedi 28 octobre 1967, p. 1.

* *L'italique* est de nous.

des CEGEP et du nouveau cours collégial de l'Université de Montréal d'une part, et des derniers « bacheliers » des collèges classiques d'autre part, causera, en 1969 et 1970, un embouteillage sérieux aux portes de l'Université de Montréal. Combien d'étudiants se verront refuser, faute de place, l'accès aux études supérieures ? Combien d'étudiants seront forcés de se diriger vers les institutions d'enseignement supérieur de langue anglaise, si la nouvelle université n'est pas créée d'ici là ? Les chiffres sont difficiles à prévoir : il est facile toutefois de percevoir la gravité de la situation.

Prospectives a voulu apporter une contribution à l'effort qui se fait, depuis quelques mois, en vue de résoudre le problème le plus tôt et le mieux possible. Nous avons voulu connaître les opinions de quelques personnes intéressées, à divers titres, à la création de la nouvelle université de langue française à Montréal. À ces personnes, interrogées séparément, nous avons posé les mêmes questions. C'est le résumé de ces entrevues que nous rapportons ici. Notons, pour rendre justice à nos « interviewés », que la plupart des entrevues ont été faites avant la déclaration du 27 octobre dernier, déclaration du ministre de l'Éducation dont nous avons parlé plus haut.

Les personnes interviewées

Les personnes qui ont bien voulu nous accorder une entrevue sont suffisamment connues de nos lecteurs pour qu'il ne soit pas nécessaire de mentionner ici tous leurs titres. Ce sont :

Monsieur Paul LACOSTE, vice-recteur de l'Université de Montréal,

Père Florian LARIVIÈRE, S.J., recteur du Collège Sainte-Marie,

Monsieur Fernand DAOUST, vice-président de la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ),

Monsieur Richard BRUNELLE, vice-président à l'éducation, Union générale des étudiants du Québec (UGEQ),

Monsieur Maurice L'ABBÉ, vice-doyen de la faculté des Sciences de l'Université de Montréal et membre du Comité Rocher,

Monsieur Claude BEAUREGARD, secrétaire général de la Fédération des Collèges classiques,

Mademoiselle Madeleine JOUBERT, directeur général de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA),

Monsieur Claude DE LORIMIER, vice-président du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (section formation des maîtres).

Nécessité d'une deuxième université de langue française à Montréal

La nécessité d'une deuxième université de langue française à Montréal, et l'urgence de sa création, ne font aucun doute pour les huit personnes interrogées. Toutes s'accordent à dire qu'il faut procéder le plus rapidement possible et insistent, pour la plupart, sur l'explosion démographique, sur la double promotion des années 1969 et 1970 et sur le fait que l'Université de Montréal atteindra prochainement le nombre maxima d'étudiants qu'elle peut recevoir. Certaines remarques éclairent la situation :

M. Paul Lacoste souligne : « Tous les chiffres montrent que, d'ici peu d'années, l'Université de Montréal aura atteint, dans plusieurs de ses facultés, un nombre d'étudiants qu'il serait bon de ne pas dépasser. Par ailleurs, pour mettre au point une université nouvelle, il faut un certain nombre d'années si l'on veut qu'elle démarre sérieusement. Il est grandement temps, je crois, de créer l'université, de lui donner les moyens de s'organiser, de planifier les premières phases de son développement ».

De son côté, le père *Larivière* signale que « même si on enlevait à l'Université de Montréal les enseignements qui ne sont pas rigoureusement de niveau universitaire, il faut songer qu'avec l'accession des étudiants à l'université après la 13^e année d'études — et on calcule qu'environ 48% des étudiants feront des études du niveau CEGEP — il faut prévoir une clientèle assez considérable ».

D'accord avec la nécessité d'absorber l'explosion démographique, *M. Fernand Daoust* ajoute : « Nous voulons éviter le gigantisme universitaire; nous savons que le seuil de congestion sera bientôt atteint à l'Université de Montréal. Enfin, il faut répondre adéquatement aux besoins de la société moderne, surtout dans le domaine de l'éducation permanente et de la formation des maîtres ».

Pour *M. Richard Brunelle*, la formation des maîtres est également un impératif et « on a l'impression, précise-t-il, que les structures pédagogiques de l'Université de Montréal ne favorisent pas l'acquisition simultanée d'une formation pédagogique et d'une formation dans un domaine spécialisé qui permettrait aux maîtres, en particulier à ceux de l'enseignement collégial et de l'enseignement secondaire, d'être à la fois pédagogues et spécialistes dans une matière ».

« L'argument essentiel me semble être l'argument démographique » note *M. Maurice l'Abbé* qui ajoute :

« ceci suppose admis qu'il existe, pour une université comme l'Université de Montréal, une grandeur optimum à atteindre au-delà de laquelle le rendement global perd en efficacité et en rentabilité. Ceci suppose également admis que la formation des professeurs de l'enseignement secondaire sera la responsabilité des universités ».

M. Claude Beaugard croit que l'Université de Montréal a déjà atteint, du moins dans la plupart de ses facultés, la grandeur optimale: « On sait qu'en pratique, il y a eu défaut d'accessibilité pour la population étudiante, du moins dans un certain nombre de facultés. Le développement d'une deuxième université de langue française à Montréal ne devrait pas compromettre l'évolution de l'Université de Montréal ».

« Ce serait un excellent stimulant pour les autres universités et, particulièrement, pour l'Université de Montréal » note *Mlle Joubert*.

Obstacles ou difficultés

Pour la plupart des personnes interrogées, il n'y a pas d'obstacles réels à la création d'une nouvelle université. On parle surtout de difficultés, celles-ci n'apparaissant pas insurmontables. Parmi les principales difficultés, on souligne surtout les ressources financières et le recrutement du corps professoral. Mais quelques-uns voient également d'autres difficultés:

M. Fernand Daoust: « Il y a peut-être, d'une part, le conservatisme des institutions d'enseignement universitaire, et, d'autre part, la réticence du gouvernement à prendre une décision... Je veux surtout parler de l'attitude possible de l'Université de Montréal. Quant au gouvernement provincial, je pense surtout aux délais. Il faudrait toutefois mentionner que, tout récemment, le ministre Jean-Jacques Bertrand a annoncé qu'un projet de loi pour la création d'une deuxième université, serait présenté bientôt ».

M. Richard Brunelle est du même avis: « On retarde depuis deux ans la création de la deuxième université, on peut la retarder encore longtemps. Je considère également la volonté de l'Université de Montréal d'affilier cette deuxième université comme un obstacle potentiel ». Pour ce dernier, le recrutement des professeurs est, en partie du moins, un faux problème: « mais, ajoute-t-il, cela peut devenir un obstacle si on ne développe pas de nouvelles techniques qui permettraient, ou de restreindre le nombre de professeurs, ou de pallier le manque de professeurs ».

Le père *Larivière* ne croit pas, non plus, que le manque de professeurs soit un obstacle réel: « La création d'une seconde université devrait être un stimulant pour le milieu et devrait nous permettre de récupérer un certain nombre de professeurs qui occupent actuellement des postes à l'étranger. On prétend que Montréal est une ville intéressante pour les universitaires, qu'elle est stimulante ».

Le problème financier reste le problème le plus souvent noté: « Comme la création d'une nouvelle université ne devra en rien freiner la croissance et le développement normal des universités déjà existantes, il faudra nécessairement que le gouvernement augmente les crédits affectés à l'enseignement supérieur au Québec. Le Québec est malheureusement en retard en ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur et il ne devrait pas être question de lésiner sur ce sujet » (*Maurice l'Abbé*).

« Disons qu'il y a un obstacle qui m'apparaît primordial: l'argent! Il y a certainement d'autres difficultés, mais j'ai l'impression que la dimension financement est une des plus problématiques » (*Claude Beaugard*).

M. Lacoste ne voit pas d'obstacles à la création proprement dite. « Il suffit, note-t-il, que le gouvernement le décide ». Mais il ajoute: « nous voulons tous, je pense, que la prochaine université soit bonne, que ce ne soit pas une université au rabais, que ce ne soit pas une université de seconde zone. Pour cela, il faut lui donner beaucoup de ressources en hommes. Et pour lui donner des ressources en hommes, il faut lui donner beaucoup d'équipement, de grands moyens financiers, et, évidemment des constructions. Il y aura donc des difficultés pour atteindre rapidement la qualité que nous désirons ».

Université d'État, université à caractère public...

La conception qu'on a de l'université d'État ou de l'université à caractère public varie selon les groupes et les individus. C'est ce que nous avons constaté lors de ces entrevues. À une question ainsi formulée: « Cette université devrait-elle être une université d'État? et quelle est votre conception de l'université d'État? » nous avons obtenu des réponses fort variées. Nous présentons ici l'éventail des réponses apportées par chacun. Notons qu'aucune des personnes interviewées n'a mentionné la possibilité de créer une université « privée ».

M. Claude de Lorimier: « Quelle serait cette université d'État? Je la vois comme une régie d'État, c'est-à-dire une régie analogue à l'Hydro-Québec au gouvernement du Québec ou à Radio-Canada au gouvernement d'Ottawa. Le Conseil d'administration pourrait être formé à partir de concours publics lancés dans tout le Québec. Je verrais aussi cette administration sous la forme d'une autogestion, c'est-à-dire participation des professeurs, des étudiants et des groupes intermédiaires du milieu. ...il faut aller beaucoup plus loin que le Bill 97 qui a donné une nouvelle charte à l'Université de Montréal ».

Au nom des exigences de l'éducation nationale à notre époque, *M. Claude Beaugrand* croit que le Québec doit se doter d'une université d'État. « Je préfère de beaucoup faire l'expérience dans une institution particulière, souligne-t-il, plutôt que de songer, comme certains semblent le faire, à une université d'État qui engloberait toutes les institutions universitaires de la province. Cela m'apparaîtrait comme un plongeon un peu rapide ».

M. Fernand Daoust estime que certaines décisions affectant l'orientation et le développement de cette deuxième université devraient recevoir l'approbation des pouvoirs publics. Selon lui, « le conseil d'administration de cette deuxième université devrait être nommé, majoritairement, par l'État, peut-être après consultation auprès du Conseil supérieur de l'éducation. ...nous estimons que l'État va assurer une plus grande démocratie dans le fonctionnement de l'université et qu'il devrait permettre que les délibérations des principaux organismes universitaires, Conseil d'administration ou Assemblée universitaire, soient publiques ».

« Cette université devrait être une institution à caractère public fondée en vertu d'une loi » note *mademoiselle Joubert*. « Tout en garantissant une certaine liberté académique, je pense que l'État devrait avoir un droit de regard, de manière à assurer un ajustement constant avec le système public, secondaire et pré-universitaire. Il faut protéger la clientèle de cette nouvelle université ».

Le père Larivière, pour sa part, propose une formule qui s'apparente à celle des CEGEP. « Il peut y avoir, dit-il, l'université qui est nettement une responsabilité du ministère de l'Éducation, c'est-à-dire celle dont la direction est responsable au ministère, sans intermédiaires. ...c'est une formule; je ne crois pas que ce soit la meilleure. On a trouvé, pour les CEGEP, une formule qui respecte une certaine liberté

locale et qui permet à un Conseil d'administration d'assumer la responsabilité de la direction de l'enseignement de ce niveau. Je crois que, dans le domaine universitaire où une plus grande liberté est nécessaire, et certainement possible, c'est vers des formules de ce genre qu'il faudrait s'orienter ».

M. Richard Brunelle est entièrement d'accord avec le Rapport Rocher qui recommandait une université à caractère public. *M. Maurice L'Abbé*, pour sa part, serait opposé à « ce que cette nouvelle université devienne, en quelque sorte, l'Université du Québec, alors que les autres universités conserveraient le statut d'institutions privées ». Il lui semble important que l'Université de Montréal et cette nouvelle université soient traitées de la même façon en ce qui a trait aux relations avec l'État.

Pour *M. Lacoste*, l'expression « université d'État » peut être ambiguë: « Il faut s'entendre sur les termes, dit-il. On peut avoir une université qui soit vraiment une émanation du ministère de l'Éducation, comme c'est le cas en France, où les professeurs, les doyens, enfin tout le personnel est fonctionnaire. ...c'est la conception la plus stricte de l'université d'État et je serais très défavorable à cette conception qui correspond à ce que nous appelons ici les « écoles gouvernementales » comme le sont, par exemple, les Écoles des Beaux-Arts. ... je crois plutôt que la nouvelle université devrait être non pas gouvernementale — il en est très peu question d'ailleurs — mais publique. C'est-à-dire que sa corporation doit compter des représentants de la société en plus de représentants de l'intérieur de l'université. Par exemple, le gouvernement doit nommer un nombre appréciable de membres de la nouvelle corporation et, autant que possible, il doit choisir ces membres dans les secteurs de la société qui doivent avoir voix au chapitre dans l'enseignement universitaire. ...cela peut être la moitié des membres ou un peu moins, cela peut même constituer la majorité. ...Il faut que ce soit une université publique quant à la constitution de sa corporation, il faut qu'elle soit publique aussi en ce sens qu'elle soit ouverte à tous, sans aucune discrimination religieuse ou autre ».

Le rôle de l'État face à l'enseignement supérieur

Si on s'accorde à dire que l'État a un rôle de premier plan à jouer dans la création de la nouvelle université de langue française, on s'entend également pour confier au ministère de l'Éducation certaines responsabilités quant à l'enseignement supérieur:

M. Claude Beaugard: « Je pense qu'il est extrêmement important que l'État favorise la recherche et le développement général des universités. En se dotant d'un réseau d'universités dont certaines seront publiques et d'autres privées — quoiqu'il faut dire « privées » d'un caractère très particulier — j'ai l'impression que l'État pourrait expérimenter, graduellement, des modalités de contrôle différentes au sujet des universités ».

Mlle Madeleine Joubert considère que l'État devrait jouer un rôle de coordination provinciale vis-à-vis des universités: « Ceci pourrait se faire par le truchement d'un organisme ad hoc qui tiendra compte de l'ensemble des universités et qui exercera une action quant à la planification ». Mais cette planification, selon mademoiselle Joubert, ne devrait pas se faire en vase clos, c'est-à-dire simplement au ministère de l'Éducation: « elle devrait tenir compte d'une planification globale exercée par un éventuel conseil de développement économique et social, relié à l'office du plan, comme il en est question depuis plusieurs mois ».

Selon *M. de Lorimier*, « il faudra nécessairement une commission du développement des universités rattachée au ministère de l'Éducation. Ceci exigera des amendements au Bill 60 pour que l'État soit responsable de l'enseignement supérieur au même titre qu'il est responsable de l'enseignement collégial, secondaire et élémentaire. ... il faudrait donc une loi-cadre des universités qui créera la deuxième université de langue française à Montréal, régie par l'État, qui créera également une commission du développement des universités, rattachée au ministère de l'Éducation et, enfin, des Centres d'études universitaires dans les régions où c'est vraiment nécessaire. Tout ce vaste ensemble sous la direction de ce qu'on pourrait appeler l'Université du Québec ».

M. Richard Brunelle croit également nécessaire de créer un comité de coordination de l'enseignement supérieur, rattaché au ministère de l'Éducation. Il faut également, selon lui, une loi-cadre du développement universitaire: « Il s'agit, précise-t-il, de situer la deuxième université dans un plan d'ensemble et, peut-être, de s'en servir comme pivot de coordination, ou comme mécanisme par lequel les autres universités seraient obligées de suivre le mouvement ».

Quant à *M. Maurice L'Abbé*, il croit que « si le bien de l'enseignement supérieur au Québec exigeait la constitution d'une université d'État, il me semble que le modèle de l'Université de Californie serait probablement le plus souhaitable ».

Le financement de la nouvelle université

On croit généralement que le financement de la nouvelle université doit être assuré, en totalité ou du moins en très grande partie, par l'État. On note toutefois, au sujet du financement, quelques suggestions:

M. Claude Beaugard signale « au risque de scandaliser » qu'il ne devrait pas y avoir de différence considérable entre le financement de cette université et celui des universités déjà existantes. « Je pense qu'une université d'État devrait être en mesure de s'assurer une participation financière de la grande entreprise et de donateurs privés. ... il faudrait peut-être penser, pour un temps donné, à exiger encore des frais de scolarité, même dans une université d'État ». Le père *Larivière* et *M. de Lorimier* croient également que le recours aux frais de scolarité est une mesure temporaire « mais la gratuité semble un objectif à atteindre le plus tôt possible » (*Claude de Lorimier*).

Pour sa part, *Mlle Joubert* rappelle une expérience constatée au Danemark où les brasseries financent l'éducation des adultes, entre autres. « Pourquoi pas ici ? » demande-t-elle. Elle croit qu'il faut innover, trouver de nouvelles formes de financement: « On peut songer aux pâtes et papiers, notre première source de revenus, ou encore à une loterie dont on parle depuis si longtemps et qu'on n'a jamais su réaliser ».

Notant qu'il est en faveur de la gratuité dans la nouvelle université « comme d'ailleurs dans toutes les universités, j'espère, dès que les priorités gouvernementales le permettront », *M. Lacoste* ajoute que: « les états financiers devraient être rendus publics; c'est le cas à l'Université de Montréal. Il faut que le public soit aussi au courant des grands projets de développement ».

« Les Canadiens-français ne peuvent pas compter sur des sources de financement venant des entreprises » note *M. Fernand Daoust*. ... nous sommes pour la gratuité scolaire; il faudra alors que le financement soit complètement public ».

Enfin, au sujet du financement, *M. Richard Brunelle* note que « la planification du développement de l'enseignement universitaire implique la nécessité de se baser sur des critères autres que les seuls critères démographiques pour subventionner des institutions. ... il faut tenir compte du besoin de la population et de la nécessité de développer de bons enseignements ailleurs ».

Charte limitée ou illimitée ?

Le Rapport Parent recommandait, pour Montréal, une nouvelle université de langue française « à charte limitée », tandis que le Rapport Rocher, publié un an plus tard, recommandait « que le développement de la nouvelle université ne soit pas limité à l'enseignement du premier grade universitaire, mais qu'il soit limité à des secteurs déterminés... »⁵ Aucune des personnes interviewées n'hésite: la solution Rocher semble à tous la meilleure.

« Il ne s'agit pas de créer un centre universitaire, mais une université au sens plein du terme. Il est clair qu'une charte limitée serait, au point de départ, un obstacle majeur au recrutement d'un corps professoral compétent » (*Maurice L'Abbé*).

Le père *Larivière* et *M. Paul Lacoste* partagent le même avis. « S'il n'y a qu'une forme d'enseignement, note le père *Larivière*, celui du niveau inférieur, il est beaucoup plus difficile de recruter des professeurs excellents et les aides nécessaires. Souvent des étudiants du niveau gradué sont utilisés pour l'enseignement à un niveau moindre, pour les travaux de laboratoire ou les travaux de recherche, par exemple ». De son côté, *M. Lacoste* ajoute: « Chaque université va de toute façon entrer dans une certaine planification. En ce sens là, la nouvelle université sera limitée en fait, en fonction d'un plan général, beaucoup plus qu'en droit... mais il ne faut pas non plus se faire d'illusions: on ne planifie pas le développement universitaire avec la rigueur que certains supposent. Il faut respecter les initiatives, il faut accepter une certaine spontanéité, il faut accepter certains risques ».

M. Claude de Lorimier croit « qu'une charte limitée serait une barrière au développement de plusieurs des départements de cette université qui sont appelés, probablement, à être comparables à ceux de l'Université de Montréal », tandis que *M. Daoust* insiste: « On ne veut pas que les étudiants aient l'air de parents pauvres et, surtout, que les professeurs eux-mêmes se sentent défavorisés par rapport à leurs confrères des trois autres universités de langue française de la province de Québec ».

« Il faut répondre à des besoins nouveaux » note *Mlle Joubert* qui ajoute: « Ici encore, il faut se situer dans le contexte de la planification du développement social, économique et culturel de notre population. Il faut dépasser les facultés traditionnelles ».

5. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, décembre 1965, p. 52, rec. 9.

Pour *M. Claude Beauregard*, « L'argent va constituer une limitation beaucoup plus sévère que la charte elle-même ». Il ne croit pas qu'une nouvelle université s'aventurerait inconsidérablement, au niveau du doctorat par exemple. « ... elle ne le fera que dans la mesure où son corps professoral et ses ressources le lui permettront ».

M. Richard Brunelle est à peu près du même avis: « Je ne pense pas cependant qu'il soit possible, au départ, de lui permettre de donner les trois diplômes. Elle devrait commencer par l'enseignement pré-gradué puis se développer, développer ses diplômes supérieurs. C'est une évolution qui me semble normale ».

Tutelle ou autonomie

Les personnes interviewées semblent d'accord sur la nécessité de l'autonomie plus ou moins complète pour la nouvelle université. On est unanime à rejeter la thèse d'une tutelle de l'université de Montréal. « Le mot « tutelle » n'est pas sympathique pour l'institution qui est mise en tutelle », dit *M. Paul Lacoste*.

Le père *Florian Larivière* est convaincu que « ... la dépendance d'une université en particulier peut enlever à la nouvelle université la liberté de faire appel à d'autres universités ou à l'ensemble du corps universitaire du pays ». D'après *M. Claude Beauregard* « ... l'idée d'une tutelle répugnerait à l'administration et au corps professoral de cette université ». *M. Fernand Daoust* craindrait que la tutelle soit une cause d'immobilisme; c'est aussi l'avis de *M. Richard Brunelle* qui se méfie d'un contrôle risquant de limiter les objectifs.

« Je vois mal qu'une université d'État soit dépendante d'une université qui n'a qu'un caractère public assez mince » reprend *M. Claude de Lorimier*. *M. Maurice l'Abbé*, pour sa part, préconise plutôt une coordination entre toutes les universités par un organisme provincial.

« Il est préférable que l'université elle-même puisse, dès le début, assumer ses propres responsabilités ». (*P. Florian Larivière*)

« L'autonomie permettrait la concurrence, ce qui est très bon et très stimulant dans le domaine de l'éducation » (*Madeleine Joubert*). « L'indépendance, pour pouvoir innover sur tous les plans » (*Richard Brunelle*).

Mais, il y a plusieurs « mais » quant aux accords possibles, en particulier dans les rapports avec l'université de Montréal. On parle de collabo-

ration, de conseils, et même de sacrifices de la part de l'Université de Montréal. *M. Beauregard* suggère la possibilité que certains professeurs enseignent à la fois à l'université de Montréal et à la nouvelle université. *M. Lacoste* assure que l'université de Montréal est prête à mettre à la disposition de la nouvelle institution son expérience et même certaines de ses ressources. Il dit encore: « J'espère que, réciproquement, les autorités qui auront la responsabilité de la nouvelle université et le gouvernement qui va décider de l'établir, voudront que la nouvelle université utilise les services que nous offrons et bénéficie d'expériences assez souvent pénibles et qui sont longues à faire en matière universitaire... Il serait tout à fait malheureux que la nouvelle université se développe en marge et en quelque sorte en opposition avec l'université de Montréal ».

Regroupement d'institutions ?

Quant aux autres institutions, celles dont a proposé le regroupement, tous ne sont pas d'accord à ce sujet. On pense, bien sûr, au Collège Sainte-Marie et à ses ambitions passées. À ce sujet, le *Père Florian Lari-vière* déclare: « Je crois qu'il faudrait faire appel aux institutions, aux groupes, aux différents éléments du milieu qui peuvent offrir un point de départ. Ces institutions ensuite devront se fusionner et créer une figure nouvelle. Dans le cas du Collège Sainte-Marie, nous acceptons de perdre notre identité. Nous acceptons cette fusion en un tout plus considérable, mais nous voudrions qu'on respecte des acquis: par exemple, un corps professoral assez nombreux et habitué de travailler ensemble ». *M. Fernand Daoust* souligne que « ... on ne peut pas créer de toutes pièces une université: il faudra tenir compte de ceux qui ont œuvré dans le domaine. Je pense au Collège Sainte-Marie... l'école des Arts appliqués, l'Institut de Technologie de Montréal, l'école Normale Jacques-Cartier, l'école Normale Ville-Marie ». « ... des institutions collaborantes, si on veut, mais s'étant déjà nettement identifiées et fondues dans la nouvelle entité » (*Claude Beauregard*).

D'autres insistent surtout sur le regroupement des ressources humaines, écartant la refonte d'institutions existantes. « Il me semble essentiel de prévoir, non pas un regroupement ou une association quelconque de certaines institutions déjà existantes, mais un regroupement de ressources humaines et matérielles individualisées. La constitution du corps professoral devra se faire par un processus d'«essaimage»... » (*Maurice l'Abbé*).

« Je ne pense pas qu'elle doive naître du regroupement de type confédératif des institutions qui sont prêtes à se grouper à l'heure actuelle... Je pense, au contraire, qu'il s'agit du regroupement du potentiel humain, du potentiel matériel à l'intérieur d'un tout intégré, ce qui pourrait nous éviter une situation analogue à ce qui existe à l'université de Montréal où il y a des facultés et des écoles qui jouissent de privilèges qui entravent le développement harmonieux de l'université ». (*Richard Brunelle*)

Mlle Joubert et *M. de Lorimier* sont sensiblement du même avis: il faudrait regrouper les compétences, utiliser certains édifices existants mais non des institutions comme telles. Au dire de *M. Lacoste*, « ... dans le passé, l'université de Montréal a énormément souffert de ce qu'elle a été d'abord une simple collection ou groupement d'écoles professionnelles ».

Disciplines et public (Quoi enseigner et à qui ?)

Puisqu'il faut un commencement à tout, la nouvelle université devra établir un certain programme qui ne comprendra pas nécessairement toutes les disciplines enseignées dans des institutions déjà installées. Quoi enseigner d'abord ?

À ce sujet, *M. Paul Lacoste* a des opinions bien précises: « Elle devra s'établir très solidement dans les disciplines de base et son cœur devra être un peu ce qui est, dans les universités anglo-saxonnes, la faculté des Arts et des Sciences et, dans l'université française, les faculté de Sciences, de Lettres, de Sciences sociales. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir une université sérieuse dans laquelle il ne se ferait pas de mathématiques, ou de français dans un milieu français, ou de sociologie, ou de biologie, et de même pour d'autres disciplines fondamentales comme celles-là... Par contre, la nouvelle université n'a pas à se lancer tout de suite dans certains secteurs professionnels... Il faudra tenir compte que l'Université de Montréal est la plus complète de la province, qu'elle comprend tout un ensemble de choses qu'il n'y aura pas lieu de dédoubler dans un avenir prochain ».

M. L'Abbé rappelle que « ... il ne faudrait pas qu'elle néglige la fonction peut-être la plus essentielle de toute institution universitaire, la recherche, sans laquelle les autres fonctions risquent d'être dangereusement appauvries ».

Mais, objectera-t-on, n'y a-t-il pas des besoins prioritaires dans notre milieu, tels la formation des

maîtres, l'éducation des adultes ? Les personnalités interviewées se préoccupent sérieusement de ces questions. Citons, le *père Larivière*: « ... la formation des cadres, la création de Centres universitaires de sciences appliquées... la collaboration avec l'industrie, le commerce et le monde des affaires, pour le recyclage du personnel, par exemple ».

Mlle Joubert: « Une des priorités, c'est la formation des adultes ... Il serait très souhaitable qu'on en vienne à permettre aux adultes l'accès aux diplômes supérieurs, ce qui suppose une recherche sur les équivalences, la méthodologie, la pédagogie... Je verrais, dans cette université, des disciplines polyvalentes reliées au développement en général. Pour en citer quelques unes disons, par exemple, la formation d'aménagistes, de planificateurs, d'animateurs professionnels, les questions concernant la cybernétique, l'informatique... Formation des maîtres. Formation des 'formateurs d'adultes' plutôt... ».

M. Daoust: « Nous savons à quel point, à tous les niveaux, les travailleurs devront se recycler, se réadapter et nous estimons que les universités actuelles ont piétiné dans ces domaines-là. Nous croyons que la deuxième université devra s'attaquer à ces problèmes: l'éducation permanente, la recherche pédagogique dans l'éducation des adultes ».

M. de Lorimier: « La formation des maîtres semble être absolument urgente: il faut qu'elle soit un des départements les plus importants de la deuxième université ... »

Par ailleurs, on souligne le danger de limiter le champ d'action de la nouvelle université. « Une université spécialisée, cela m'apparaît une contradiction dans les termes et je vois assez mal que l'université soit réservée à un public particulier... » (*Claude Beaugard*) « La nouvelle université, tout en accordant beaucoup d'importance à la formation des maîtres, ne devra pas être une « super-école normale ». (*Paul Lacoste*) « La formation des maîtres, n'implique pas uniquement la pédagogie; elle implique le développement d'enseignements qui pourraient permettre aux futurs professeurs de donner quelque chose de valable éventuellement ». (*Richard Brunelle*)

Si certaines priorités semblent acceptées par tous pour la nouvelle université, il ne faudrait pas oublier, comme le dit *M. Lacoste*, que « toutes les universités doivent maintenant concevoir leur rôle social autrement que par le passé. Elles doivent toutes être plus accessibles, non pas en ce sens qu'on y accepte des candidats moins qualifiés mais en ce sens qu'on doit assouplir autant que possible la notion de qualification,

et bien sûr les horaires, les calendriers, etc., sans compter les innovations à introduire dans les méthodes. La nouvelle université partira plus librement parce qu'elle n'a pas d'attaches avec le passé... Mais l'objectif que nous devons avoir c'est de faire une université bonne, solide et que les conditions de la qualité soient les mêmes là qu'ailleurs ».

Le site

Malgré les suggestions variées que proposent divers groupements depuis quelque temps, il semble que l'unanimité se fait de plus en plus autour de la question du site idéal pour la nouvelle université. On va du centre au centre-est de Montréal, mais on ne dépasse pas ces secteurs. Quant aux autres sites suggérés (Ville de Laval, Ville Saint-Laurent), on y renvoie la troisième et la quatrième universités de langue française... Les raisons invoquées pour le centre-est, sont nombreuses et convaincantes:

M. Daoust: « ... l'accessibilité, le bassin de population à desservir et l'identification de la future université à son milieu. Il faut tenir compte des plans de développement urbains: on parle de deux axes de croissance dont l'un est industriel et l'autre démographique; le premier s'étend de l'est vers l'ouest et longe le fleuve; c'est l'axe de croissance industrielle et le deuxième s'étend du nord au sud; le point de jonction se situe au centre de la ville ».

Père Larivière: « ... rattachée au centre des affaires, aux lieux de travail des futurs étudiants. Si une université est située au centre d'une concentration de population, comme celle de Montréal, elle est accessible à deux millions de population. Sur deux millions de population, vous avez plus de chances d'avoir des étudiants qui sont intéressés, qui ont besoin de l'université ».

M. Brunelle: « ... la nécessité d'insérer cette université dans un contexte urbain, de ne pas la placer en vase clos sur une montagne ou sur une île, au contraire, de l'entrer dans la ville, d'en faire un centre culturel important ».

Les endroits précis le plus souvent mentionnés sont: le carrefour Saint-Denis et Sainte-Catherine et les alentours de la Place des Arts.

Mlle Madeleine Joubert souligne un point intéressant qu'il faudrait prévoir: les facilités de logement pour les gens de l'extérieur et même pour des familles, dans l'éventualité où un adulte viendrait faire un stage de recyclage. Elle cite à ce propos l'exemple de certains campus aux États-Unis.

Formules nouvelles : facultés vs départements

« Les étudiants qui se présenteront à la nouvelle université seront des jeunes qui auront travaillé selon des méthodes différentes de leurs aînés... il leur faut par conséquent un système beaucoup plus souple que ce qui était en usage jusqu'ici », dit le *Père Larivière*. « Jusqu'ici, les spécialités étaient nettement identifiées; elles deviennent de moins en moins identifiables, de sorte que l'enseignement inter-disciplinaire devient une nécessité ».

Voilà posée la question des structures de la nouvelle université. Il semble que nos experts, tout comme le *Père Larivière*, se rallient au régime du décloisonnement des facultés. « Je pense que les structures pédagogiques du CEGEP impliquent une structure pédagogique identique au niveau universitaire: c'est la seule formule possible pour la seconde université; pour les autres aussi d'ailleurs ». (*Richard Brunelle*) « Le comité Rocher a eu raison de demander que, plutôt que d'avoir des facultés dans les nouvelles universités à créer, il y ait plutôt des départements et qu'il y ait beaucoup de relations entre les professeurs des différents départements ». (*Claude de Lorimier*)

Mlle Joubert et *M. Daoust* s'accordent à dire que le décloisonnement des facultés éviterait les « chapelles », les « trusts », les « empires ». Quant à *M. Lacoste*, il cite comme exemple heureux l'université de Sherbrooke. « Il me semble », dit-il, « qu'entre le cloisonnement excessif que nous avons connu et l'absence de facultés, il y a place pour la formule nord-américaine plus souple ». *M. Beauregard* souhaite « une philosophie générale de l'enseignement universitaire qui soit différente, de façon à mener parallèlement deux expériences qu'on pourra comparer dans quelques années ». D'autre part, *M. Brunelle* mentionne « les mécanismes de participation au développement universitaire... mécanismes qui ont été relativement peu élaborés dans le rapport Rocher: participation des corps intermédiaires... des étudiants et des professeurs à l'intérieur même de l'université ».

Il est sûr que, dans le domaine des innovations, on souligne le rôle important que pourraient jouer la radio et la télévision dans l'enseignement universitaire. *M. de Lorimier* parle d'un cours qui « pourrait être donné à la deuxième université de langue française et retransmis dans des centres universitaires à Chicoutimi ou à Rimouski ». Si on en croit les prévisions et suggestions de nos experts, la nouvelle université sera « dans le vent ».

Étapes de réalisation

Quand se réaliseront ces beaux rêves ? Par quoi faut-il commencer ? Là encore, les étapes prévues sont sensiblement les mêmes d'un interview à l'autre. Pour certains, le temps n'est plus aux colloques et aux comités provisoires. C'est d'abord au gouvernement de poser les premiers gestes concrets: « Il faut un comité nommé par le gouvernement avec le mandat précis de préparer les voies à la nouvelle université. Que ce comité comprenne, le plus tôt possible, quelques hommes destinés à demeurer avec la nouvelle université et non seulement des gens qui fourniront leurs conseils et disparaîtront ensuite » (*Paul Lacoste*). « La Commission de l'enseignement supérieur devrait créer, ou du moins contribuer à la création d'un comité d'organisation de l'université. Ce comité verrait à évaluer les besoins et les ressources dont on dispose, verrait à tracer la figure de la nouvelle université, à déterminer son emplacement, le rôle qu'elle aura à jouer et, à ce moment-là, à mettre sur pied le futur conseil d'administration » (*Père Larivière*). « Il serait souhaitable que le gouvernement, dès le début de la prochaine session, crée, par une loi, la nouvelle université, avec une charte provisoire... » (*Maurice L'Abbé*) « À la prochaine session de 1968, une loi-cadre des universités... » (*Claude de Lorimier*)

Une fois le pas décisif franchi par le gouvernement, les étapes se succèderaient naturellement: nomination du recteur, des principaux directeurs de départements, formation d'un conseil d'administration définitif, plan du développement, etc. Trois de nos huit participants mentionnent septembre 1969 comme date d'ouverture de la nouvelle université.

Une conclusion

Une conclusion s'impose à la suite de ces huit entrevues que, malheureusement nous avons dû abrégé considérablement. Le temps n'est plus aux discussions, aux réunions, aux colloques. Il faut agir et promptement.

Il semble bien qu'on attende, dans un avenir prochain, soit dès la prochaine session de la Législature, une loi-cadre créant la deuxième université de langue française à Montréal. Les impératifs démographiques sont tels que septembre 1969 apparaît comme l'échéance pour l'ouverture de la nouvelle université. Un an et demi, pour mettre sur pied une institution d'enseignement supérieur, ce n'est certes pas trop ! •